



Datum / Date: 16/05/2018  
Uur / Heure: 14:43  
Vraag / Question: n° 25512

**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires  
étrangères et européennes,  
concernant  
les procédés d'évasion fiscale de grandes entreprises multinationales  
- déposée le 15 mai 2018 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Il y a 3 ans déjà, un rapport de plusieurs syndicats avait démontré que pour la période 2009-2013, l'Union européenne avait été privée de plus d'un milliard d'impôts à la suite des manœuvres fiscales de McDonald's. Ce rapport avait entre autre remis en cause un accord fiscal entre le Luxembourg et la compagnie, permettant à cette dernière de transférer ses bénéfices chez notre voisin et d'y payer un impôt proche de zéro.

Récemment, des fédérations syndicales européennes ont de nouveau publié un rapport cinglant sur la manière donc McDonald's élude l'impôt à travers le monde.

Ce rapport tout récent témoigne entre autre du transfert de McDonald's du Luxembourg vers le Royaume-Uni. Ce phénomène préoccupe ainsi les européens qui y voient la possibilité que le Royaume-Uni devienne le plus grand paradis fiscal aux portes de l'UE suite au Brexit.

Outre McDonald's, la Commissaire européenne à la concurrence, Margrethe Vestager, a décidé d'établir une liste d'entreprises américaines ayant des vellétés de contournement fiscal. Parmi celles-ci, on retrouver Intel, Google, Microsoft, Apple, Starbucks, etc.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Combien l'évasion fiscale de McDonald's représente-t-elle au niveau belge ?
- Quel est l'état des discussions européennes pour trouver une solution face à cette évasion fiscale ?
- Avec le Brexit, le Royaume-Uni pourrait-il devenir le plus grand paradis fiscal aux portes de l'UE ? Comment cela s'explique-t-il ? Comment l'UE pourrait-elle se protéger ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

**Réponse du Ministre des Finances à la question orale en Commission n° 25512 de Katrin JADIN concernant les procédés d'évasion fiscale de grandes entreprises multinationales.**

---

Le secret professionnel interdit de fournir des informations sur le dossier fiscal d'un contribuable.

La lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale est une priorité absolue pour l'Union européenne. Pour ce faire, divers instruments européens ont été adoptés au cours des dernières années.

La Commission européenne a fait adopter une série de directives, depuis 2011, les directives "DAC" visant à renforcer la coopération administrative dans le domaine fiscal et la transparence fiscale entre Etats membres et les directives "ATAD" dont l'objectif est de lutter contre l'évasion fiscale au niveau européen, en proposant différentes mesures pour faire face à l'évasion fiscale.

Enfin, l'Union européenne continue à s'impliquer dans la lutte contre l'évasion fiscale en adoptant le 5 décembre 2017, une liste noire des juridictions non-coopératives dans le domaine fiscal.

Les pays de l'Union européenne doivent toujours rester vigilants face à de nouvelles types ou structures d'évasion fiscale et si nécessaire, on doit prendre des mesures appropriées.

Ensuite, l'Union européenne dispose, depuis peu, via sa liste noire des juridictions non-coopératives, d'un bon outil pour sanctionner les pays non-membres qui introduisent une concurrence avec un régime fiscal préférentiel. Les travaux sont actuellement en cours afin d'établir des contre-mesures harmonisées pour sanctionner ces juridictions non-coopératives.